



Union interfédérale des agents de la Fonction Publique FO
46, rue des petites écuries 75010 PARIS
contact@fo-fonctionnaires.fr // 01-44-83-65-55

**COMMUNIQUÉ
DE PRESSE**

RÉFORME DES RETRAITES : UNE RÉUNION QUI CONFIRME LES CRAINTES ET OPPOSITIONS DE FO

Depuis plusieurs semaines, Force Ouvrière demande que la concertation en cours sur la réforme des retraites se transforme en consultation sur le futur projet de loi et ainsi sur des éléments concrets.

Lors de la réunion entre la ministre de la Santé, le Haut-commissaire chargé des retraites et les interlocuteurs sociaux, plusieurs craintes exprimées par FO ont été confirmées : le système uni-versel de retraite remplacera bien les 42 régimes existants et il s'agirait donc bien d'un « régime unique par points » que nous refusons ; la réforme systémique sera évolutive de façon permanente puisque tous les ans le prix d'achat du point sera fixé par l'Etat pour que le « système reste à l'équilibre » ; pour les fonctionnaires l'Etat employeur se désengagerait de ses obligations ; et même le fameux engagement « 1 euro cotisé vaut les mêmes droits » est mis en défaut par le fait que les salariés paieront de fait pour les indépendants qui percevraient le minimum contributif unique.

La délégation Force Ouvrière a rappelé ses revendications. FO a demandé à la fois que le projet de loi soit dévoilé au fur et à mesure : il ne saurait être question de découvrir des éléments non débattus préalablement au moment de la présentation du projet de loi ! De plus FO demande que, rapidement, il soit réalisé des simulations sur des cas réels existants partant en retraite en 2019 ou 2020 et pour lesquels serait reconstituée la carrière avec le nouveau régime par points afin de comparer tant les montants de retraite que le maintien des grands principes (répartition, solidarité inter ou intra-générationnelle, majorations familiales, interruptions d'activité, réversion, etc.). Pour FO, si l'engagement d'un « âge légal de la retraite à 62 ans à partir duquel on pourra liquider ses droits » est réaffirmé, il n'est pas précisé « à taux plein » et un malus ou une décote pour un départ antérieur à 63 ans reste possible.

Les premiers éléments concrets dévoilés confortent nos analyses : individualisation et incertitude permanente, régime unique et ainsi casse des régimes existants et donc des statuts selon une logique de « déprotection », menaces sur nos principes de solidarité et d'égalité. La retraite par point c'est le travail sans fin, le régime unique c'est un modèle unique.

Paris, le 10 octobre

2018 Philippe PIHET, Secrétaire confédéral

Département des Retraites, de la Prévoyance complémentaire et de la Presse

ppihet@force-ouvriere.fr -01 40 52 84 32